

Dernière mise à jour le 17 novembre 2020

Point de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO 2019

Valeur point de retraite, appelé salaire de référence.

Sommaire

- Au 1er janvier 2019
- Conversion en points Agirc-Arrco
- Valeurs du point

Au 1er janvier 2019

Conversion en points Agirc-Arrco

Depuis le 1er janvier 2019, vous acquérez des points Agirc-Arrco. Auparavant, vous obteniez des points Arrco et, le cas échéant, des points Agirc.

1 point de retraite Arrco = 1 point de retraite Agirc-Arrco

Vos points Arrco sont donc repris à l'identique et deviennent des points Agirc-Arrco.

Seuls les points Agirc des salariés cadres sont convertis en points Agirc-Arrco.

Une calculatrice est disponible sur notre site :

<https://www.legisocial.fr/calculettes-gratuites/calcul-points-retraite-1er-janvier-2019.html> »

Valeur annuelle du prix d'achat du point (salaire de référence)

AGIRC - ARRCO

2020 17,3982 € *

2019 En attente de fixation

- Communiqué de presse AGIRC-ARRCO du 7 octobre 2019

Valeur annuelle du prix d'achat du point (salaire de référence)

Années	ARRCO	AGIRC
2018	16,7226 €	5,8166 €
2017	16,1879 €	5,6306 €
2016	15,6556 €	5,4455 €
2015	15,2589 €	5,3075 €

Valeurs du point

Valeur annuelle du point

ARRCO-AGIRC

2019 (à partir du 1^{er} novembre) * 1,2714 €

2019 1,2588 €

*Communiqué de presse AGIRC-ARRCO du 7 octobre 2019

Valeur annuelle du point

ARRCO AGIRC

2018 1,2588 € 0,4378 €

2017 1,2513 € 0,4352 €

2016 1,2513 € 0,4352 €